



AVENIR IMMOBILIER FRANCONVILLE ORPI
141 boulevard Maurice Berteaux 95130 Franconville
EURL Capital social 100 000€ - RCS Pontoise n° 504190174
CPI 9501 2018 000 032 769 / G délivrée par la Chambre de commerce et
d'industrie Paris/Ile de France.
Garantie Allianz, 87 rue de Richelieu 75002 Paris

HONORAIRES DE LOCATION SUR COMMERCES, BUREAUX ET ENTREPÔTS :

- Location de locaux commerciaux : 3 mois de loyer TTC, partagés entre le bailleur et le locataire
- Etablissement d'un bail commercial : 3000€ TTC, partagés entre le bailleur et le locataire
- Parking seul : 2 mois de loyer TTC, partagés entre le bailleur et le locataire personne morale

HONORAIRES DE GESTION SUR COMMERCES, BUREAUX ET ENTREPÔTS :

- Gestion de locaux commerciaux : 10% TTC sur les quittancements
- Gestion des parkings seuls : 10 % TTC sur les quittancements

En cas de délégation de mandat par une autre agence, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Votre agence s'engage à vous délivrer une note suite à la réalisation de sa prestation.

Tarif en vigueur au 01/01/2024



AVENIR IMMOBILIER FRANCONVILLE ORPI

141 boulevard Maurice Berteaux 95130 Franconville

EURL Capital social 100 000€ - RCS Pontoise n° 504190174

CPI 9501 2018 000 032 769 / G délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie
Paris/Ile de France.

Garantie Allianz, 87 rue de Richelieu 75002 Paris

HONORAIRES DE LOCATION :

Location Habitation soumis à la loi du 06 juillet 1989 :

Bailleur : Honoraires d'entremise et de négociation : 300 € TTC

Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction du bail : Zone tendue : 10€ / m² TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée vide et meublé : 3€/m² TTC

Locataire : Honoraires de visites, de constitution du dossier et de rédaction du bail : Zone tendue : 10€ / m² TTC

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée vide et meublé : 3€/m² TTC

Honoraires rédaction d'avenant au bail : 150 €

Location de box ou emplacement de parking :

Forfait à la charge du locataire 150€ TTC.

HONORAIRES DE GESTION :

- Honoraires calculés sur les encaissements (sauf dépôt de garantie)
à la charge du bailleur : 6% HT soit 7.20% TTC, selon TVA en vigueur
- Assurance garantie loyers impayés (facultatif) :
2.00 % TTC des loyers charges comprises, règlement mensuel
(selon le taux de l'assurance en vigueur).
- Forfait : frais extérieurs de gestion (sur mandat de gestion) : 50€ TTC/an
- Forfait aide à la déclaration des revenus fonciers (facultatif) : 50€ TTC/an

PROPRIETAIRES / BAILLEURS

**Les honoraires de location, de
gestion et d'assurance « loyer
impayé » sont déductibles de
vos revenus fonciers.**

Votre agence s'engage à vous délivrer une note suite à la réalisation de sa prestation

Tarif en vigueur au 01/01/2024



AVENIR IMMOBILIER FRANCONVILLE ORPI

141 boulevard Maurice Berteaux 95130 Franconville

EURL Capital social 100 000€ - RCS Pontoise n° 504190174

CPI 9501 2018 000 032 769 / G délivrée par la Chambre de commerce et d'industrie
Paris/Ile de France.

Garantie Allianz, 87 rue de Richelieu 75002 Paris

**HONORAIRES DE TRANSACTION TTC A LA CHARGE DU VENDEUR SAUF EXCEPTION :
SUCCESSION, RESIDENCE SECONDAIRE, LIQUIDATION POSSIBILITÉ DES HONORAIRES
CHARGE ACQUÉREUR :**

PRIX DE VENTE	HABITATION / PROFESSIONNEL Honoraire maximum TTC	TERRAIN Honoraire maximum TTC	COMMERCIAL / INDUSTRIEL Honoraire maximum TTC	VIAGER Honoraire maximum TTC de la valeur du bien	BOX ET PARKING Honoraire forfaitaire maximum
Jusqu'à 94 999€	8 %	8 %	8 %	8%	1 500 €
De 95 000 € à 139 999€	7 %	7 %	7 %	7%	
De 140 000€ à 249 999€	6%	6 %	6 %	6%	
De 250 000€ à 349 999€	5 %	5%	5 %	5%	
Au-delà de 350 000€	4 %	4 %	4 %	4%	

En cas de délégation de mandat par une autre agence, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

Votre agence s'engage à vous délivrer une note suite à la réalisation de sa prestation

Tarif en vigueur au 01/01/2024